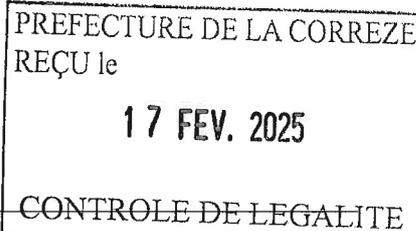


COMITE SYNDICAL  
RAPPORT DU PRESIDENT  
N°2025.02.05 - 01



OBJET

PROCES VERBEAL DU COMITE SYNDICAL DU 04.12.2024

RAPPORT

Sur les 72 membres en exercice, 37 membres étaient présents et 7 pouvoirs ont été donnés. (Cf. en annexe : Liste des membres du Syndicat Mixte Ouvert présents le 04/12/2024 + Liste des pouvoirs donnés).

A 17h30, ouverture de la séance par M. Didier MARSALEIX, Président du SMO Corrèze - Centre de Supervision Départemental. Il précise que le quorum est atteint.

Il propose à M. Jean-Bernard ESTRADE, conseiller municipal de la commune de NAVES, de bien vouloir assurer les fonctions de secrétaire de séance qui donne son accord.

M. Didier MARSALEIX présente M. Raphaël GOLDSCHMIT, nouveau Payeur Départemental.

M. Didier MARSALEIX accueille la Commune de SALON LA TOUR, nouveau membre du SMO.

M. Didier MARSALEIX remercie M LASCAUX, maire de la commune d'ALLASSAC qui accueille le comité syndical et l'invite à présenter sa commune.

POINT DE SITUATION :

M. le Président présente un point de situation du déploiement du SMO et informe des éléments suivants :

- 73 membres (72 communes + CD19)
  - 81 039 habitants
- 131 Caméras en fonctionnement au Centre de Supervision
  - 99 collèges (CD19)
  - 5 MSD Brive Est (CD19)
  - 27 Malemort
- 91 Caméras existantes complémentaires le 15/12/24
  - 38 caméras existantes pour les communes
  - 53 CD19
- 101 Caméras existantes complémentaires pour les communes en janvier 2025
- 410 nouvelles caméras à installer à fin 2025 dont :

- 324 caméras pour 42 communes avec étude remise aux maires
- 88 caméras à installer sur les sites du CD mais dont les études restent à réaliser

M. le Président précise que les chiffres présentés sont en constante évolution et seront actualisés au fur à et mesure pour tenir compte des délibérations prises par les communes.

M. le Président informe que le SIRTOM et le Syndicat des eaux ont marqué un intérêt pour une éventuelle adhésion au SMO. Il s'agit principalement pour ses organismes d'assurer la protection de leurs équipements et des systèmes de captage des eaux.

M. le Président précise que ces nouvelles demandes d'adhésion sont de réelles opportunités d'accroître le maillage territorial de vidéoprotection et de renforcer la sécurité du territoire corrézien.

### ORDRE DU JOUR :

M. le Président énonce l'ordre du jour qui est :

1. Procès-verbal du 4ème Comité Syndical du 12.09.2024
2. Débat d'orientation budgétaire (DOB)
3. Ouverture de crédits du budget 2025
4. Prorata temporis des contributions et coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage
5. Convention partenariale "Aide aux communes"
6. Programme travaux
7. Convention ELIOR
8. Convention ALOES
9. Convention complémentaire santé
10. Règlement frais de déplacement
11. Convention groupement de commandes
12. Nouvelles adhésions
13. Points d'information divers :
  - o Organigramme
  - o Délégations de signature
  - o Bilan d'activité
  - o Dates de réunions des prochains Comités en 2025.

## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL SMO - CCSD DU 4/12/2024 :

M. le Président sollicite l'Assemblée pour compléter ou modifier le PV du 4 décembre 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est donc pris acte de cette décision.

### DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

M. le Président présente les orientations budgétaires pour 2025.

Il précise le contexte réglementaire et détaille à l'attention des membres la teneur du rapport afin de leur en faciliter la lecture et la compréhension.

Sont ainsi évoqués :

1) Le contexte règlementaire :

- La loi NOTRe rend obligatoire la présentation d'un rapport d'analyse imposé en amont du budget primitif qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité locale > à 3500 habitants.

2) Les éléments du rapport :

- Le plan d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes.

- Le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État. Etant précisé que la situation nationale actuelle ne permet pas de le prendre en compte.

- La gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune.

- L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité. Sur ce point, la jeunesse du syndicat reste également une situation exceptionnelle.

M. le Président précise que le rapport d'orientation budgétaire sera davantage adapté l'année prochaine. Il sera alors possible en référence de s'appuyer sur une année complète de fonctionnement pour établir les évolutions prévisionnelles concernant les dépenses et les recettes.

La section de fonctionnement est présentée comme suit :

TOTAL	Typologie de dépenses	Montant €	Typologie de recettes	Montant €
	Gestion Courante	48 000		
	Postes recrutés en direct par le Syndicat (personnel en charge du visionnage du centre opérationnel) et des postes mis à disposition par le CD19	182 000	Contribution du Département	232 330
	Logiciels Matériels Informatiques	29 000	Contribution des Communes	99 570
	Amortissements des caméras (transférées + nouvelles)	72 900		
<b>TOTAL</b>		<b>331 900</b>	<b>TOTAL</b>	<b>331 900</b>

Concernant la section de fonctionnement, M. le Président indique que le projet des orientations budgétaires est de préparer le budget qui sera voté le 05 février 2025. Ce dernier est établi pour permettre un fonctionnement souple pour la 2ème année d'existence du syndicat.

M. le Président rappelle que les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges courantes du Syndicat.

Il précise également que le fonctionnement du Syndicat se structure par étape y compris concernant le recrutement du personnel.

Sont ainsi prévues :

o Les dépenses de fonctionnement :

– Les charges de gestion courante à hauteur de 48 000 € recouvrant les dépenses suivantes : loyer, entretien et maintenance des locaux, les abonnements liés à l'activité (électricité, eau, téléphone et internet), les assurances, les contrats de maintenance des contrats transférés, les fournitures de bureau, les frais de réception, l'affranchissement du courrier, le coût de la mise à disposition de véhicule par le Département, l'adhésion au Comité des œuvres sociales du Département pour les agents du Syndicat.

– Les dépenses de personnel à hauteur de 182 000 € qui recouvrent l'ensemble des charges inhérentes aux postes recrutés en direct par le Syndicat Mixte (personnel en charge du visionnage du Centre Opérationnel) et aux prestations de services réalisées par le Département (gestion et suivi des volets administratif, financier et juridique du Syndicat Mixte).

– Les autres charges de gestion courante à hauteur de 29 000 € qui permettront de couvrir les éventuels frais de déplacements des élus ainsi que les coûts de refacturation informatique liée à la création de l'entité juridique du Syndicat Mixte Corrèze - Centre de Supervision Départemental et aux paramétrages nécessaires dans le logiciel financier dédié (Grand Angle) ainsi que dans le logiciel de paye (Astre).

– Les dotations aux amortissements à hauteur de 72 900 €. Il s'agit ici de la reprise des amortissements de caméras des membres qui pratiquaient l'amortissement avant leur adhésion au Syndicat Mixte et des amortissements des nouvelles caméras. En effet, le transfert des caméras des membres vers le Syndicat Mixte relève du transfert de compétence

Ainsi, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèverait à 331 900 €. Il était au BP 2024 à 304 744 € et l'atterrissage de fin d'année 2024 est estimé à 130 416 €.

o Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées des contributions des membres.

Ainsi, sur la base estimative et conformément au statut, la contribution de fonctionnement du Département s'élèverait à 232 330 € et celle des communes à 99 570 €.

M. le Président précise toutefois que l'excédent de fonctionnement 2024 restant à établir sera pris en compte lors du vote du budget.

La section d'investissement est présentée comme suit :

Typologie de dépenses	Montant €	Typologie de recettes	Montant €
Acquisitions de matériels (caméras) et travaux de raccordements	1 766 399	Contribution du Département pour ces propres caméras	334 952
Report de factures 2024	50 276	Contribution des Communes pour leurs propres caméras	724 996
Dépenses Imprévues	31 650	Contribution du Département pour les caméras des Communes	624 996
Amortissement Subvention	41 250	Subvention FNADT	100 000
		Report de crédits	31 731
		Amortissement caméras	72900
	<b>1 889 575</b>		<b>1 889 575</b>

Concernant la section d'investissement, M. le Président indique que l'hypothèse de travail retenue prévoit l'installation de 405 nouvelles caméras au titre de 2025 : 88 pour le compte du Département et 324 pour le compte des Communes mais ces données restent à préciser.

M. le Président rappelle toutefois que la priorité sera donnée à la mise en place de nouvelles caméras pour le compte des communes à l'instar de l'année dernière.

Ainsi, le total des dépenses d'investissement 2025 s'élèverait à 1 889 575 €, dont pour l'essentiel 1 766 399 € concerne l'installation des caméras et 50 276 € concerne le report de factures 2024.

Concernant les recettes d'investissement, M. le Président précise qu'elles sont principalement constituées des contributions des membres et des subventions perçues.

Ainsi, conformément aux statuts du Syndicat Mixte les recettes d'investissement sont présentées comme suit:

1) Pour les caméras du Département

La contribution du Département couvrira la totalité des dépenses d'investissement engagées par le Syndicat Mixte pour répondre aux besoins du Conseil Départemental de la Corrèze, Pour 2024, le montant de la contribution prévisionnelle du Département s'élève à 334 952€.

## 2) Pour les caméras des Communes

La contribution de chaque commune correspondra à 50 % du montant de l'investissement porté par le Syndicat Mixte pour répondre au besoin propre du membre concerné. La contribution du Département couvre 50 % au plus du montant des dépenses d'investissement engagées par le Syndicat Mixte pour répondre aux besoins des communes, déduction faite de toutes les aides perçues par le SMO.

Pour 2025, le montant de la contribution prévisionnelle des Communes s'élève à 724 996 € et celle du Département à 624 996 € (déduction faite de la subvention FNADT).

M. le Président indique que ces éléments serviront de socle à la construction du budget prévisionnel 2025.

Les éléments présentés n'ont amené aucune question.

Le Comité Syndical prend acte du rapport d'orientation budgétaire .

## OUVERTURE DE CREDITS DU BUDGET 2025 :

M. Christian BOUZON, vice-président, rappelle que conformément au cadre budgétaire et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du SMO est en droit d'engager le recouvrement des recettes et de liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année N-1. concernant les dépenses de fonctionnement

En revanche, concernant les dépenses d'investissement, M. Christian BOUZON précise que le Président doit disposer d'une délibération de l'organe délibérant l'autorisant à engager les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année N-1 à hauteur de 25%,

M. Christian BOUZON, précise que cette autorisation est nécessaire pour assurer la continuité des opérations lancées et pour assurer le bon fonctionnement des services.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

## DELIBERATION PRORATA TEMPORIS DES CONTRIBUTIONS ET COÛT DE LA PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente comme évoqué lors du comité syndical du 12 septembre, la délibération modifiée relative aux modalités de recouvrement de la contribution des membres.

Les modifications sont les suivantes :

- 1 - Calcul de la contribution au prorata temporis du mois d'adhésion,
- 2 - Calcul de la part forfaitaire par caméra au prorata temporis du mois d'intégration au CCSD,

3- Révision annuelle du % du coût facturé en HT de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour tenir compte de la dépense réelle.

M. Philippe MOULIN précise que ces nouvelles dispositions sont plus adaptées et plus favorables aux membres du SMO.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

### CONVENTION PARTENARIALE "AIDES AUX COMMUNES :

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente le contrat territorial à conclure entre le SMO et le Département.

Il rappelle que le projet d'investissement de vidéoprotection de chaque commune est financé à 50 % par la commune et à 50 % par une subvention du Département déduction faite des aides reçues par le SMO.

L'ensemble de ces financements doit faire l'objet d'une délibération des organes délibérants respectifs autorisant la dépense.

Les modalités de versement de la subvention départementale fixée à 1 000 000,00 € pour l'ensemble des projets portés par les communes pour 2024-2025 sont déterminées dans le contrat territorial à conclure entre le Département et le SMO.

La délibération du comité syndical autorisera le Président à signer le présent contrat. et permettra d'engager les démarches visant à percevoir ladite subvention. Etant précisé, que la signature interviendra après délibération de la Commission Permanente du Département.

En parallèle, M. Philippe MOULIN présente les 15 projets pour lesquels les communes ont délibérés et les soumet à l'approbation du comité syndical afin d'engager les travaux.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

### PROGRAMME TRAVAUX

M. Philippe MOULIN, vice-président, présente les projets délibérés par les communes qui sollicitent le SMO pour réaliser ces opérations.

Les projets concernés sont les suivants :

COMMUNES	Projet investissement 2025 Montant prévisionnel
ALLASSAC	132 377 €
BEYNAT	35 888 €
BILHAC	7 019 €
BORT LES ORGUES	30 313 €
CUBLAC	35 294 €
ESTIVAUX	12 773 €
LARCHE	44 730 €
MARCILLAC LA CROISILLE	36 303 €
MERLINESM	14 245 €
MESTES	21 561 €
ROSIERS DE JUILLAC	10 566 €
SAINT PANTALEON DE LARCHE	19 217 €
SAINT PARDOUX LE NEUF	14 013 €
SAINT YREIX LE DEJALAT	42 456 €
TREIGNAC	36 912 €
TOTAL	493 667 €

M. Philippe MOULIN, propose dans l'attente du contrat susvisé et du vote du budget que la consultation des entreprises soit lancée pour que les travaux puissent débuter au plus vite après les formalités administratives effectives.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

#### RESSOURCES HUMAINES :

M. Laurent DARTHOU, vice-président, présente les mesures que le SMO souhaite mettre en place au profit de son personnel.

Il précise que ces démarches s'inscrivent dans une volonté du syndicat de garantir un environnement de travail optimal pour ses agents, dans le respect des obligations légales et en cohérence avec une politique des ressources humaines volontariste.

M. Laurent DARTHOU précise que chaque disposition a fait l'objet d'un avis favorable du CST du CDG19.

Les mesures proposées sont les suivantes :

#### 1 - Convention ELIOR :

Mise en place d'une participation employeur au frais de repas pris par les personnels au restaurant administratif du Département en application de la réglementation en vigueur.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

## 2 - Convention ALOES :

Adhésion et versement d'une subvention à l'Association Loisirs Œuvres Sociales (ALOES) fixée à 1 % de la masse salariale pour l'ensemble des personnels y compris ceux mis à disposition.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

## 3 - Convention complémentaire Santé :

Mise en place d'une participation aux frais de complémentaire santé (mutuelle) dont les montants sont proposés par tranche de salaires soit 15€ pour une base de salaire inférieure à 2 500,00 € brut, 7,50 € pour celle comprise entre 2 500,00 € brut et 3 500,00 € brut. Au-delà de ce montant aucune participation ne sera versée.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

## - 4 - Règlement des frais de déplacement

Mise en place d'un règlement intérieur relatif aux frais de déplacements des agents dans le cadre de leurs missions. M. Laurent DARTHOU rappelle que dès lors que les frais engagés sont réglementaires et autorisés pour l'établissement public, leur indemnisation constitue un droit pour l'agent.

Les principales dispositions sont les suivantes :

### - Frais de déplacement

#### Remboursement des frais d'hébergement

Lieu de la mission	Commune de moins de 200 000 hab	Commune de plus de 200 000 hab	Communes du Grand Paris*	Paris Intra Muros	Agent reconnu travailleur handicapé ayant une mobilité réduite
Taux incluant le petit déjeuner	90 €	120 €	120 €	140 €	150 €

### - Remboursement indemnité kilométrique :

Le remboursement de frais s'opère dans les conditions et selon les barèmes pour les agents de la fonction publique.

### - Remboursement des indemnités de repas :

Le montant forfaitaire maximum par repas est fixé par décret à 20,00 €.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité les mesures.

## CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES :

M. le Président présente les enjeux et les modalités d'adhésion du SMO au groupement de commandes porté par le Département concernant les fournitures de bureau.

Il précise que le recours à une mutualisation des achats présente de nombreux avantages pour les membres notamment en terme d'économie et de simplification des procédures.

A cette fin, une convention fixant les modalités d'adhésion doit être conclue entre le SMO et le Département.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

### ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

M. Christian BOUZON présente la nouvelle commune ayant délibéré pour adhérer au Syndicat Mixte Ouvert :

Il s'agit de la commune de SAINT-ROBERT qui par délibération du 25 octobre 2024 du Conseil Municipal, a approuvé l'adhésion au SMO. Elle sera représentée par un délégué au prochain Comité Syndical, lequel disposera d'une voix délibérative.

Le Comité Syndical approuve à main levée, à l'unanimité.

### POINT D'INFORMATION :

Les points d'information suivants sont présentés par M. le Président :

- L'organigramme du SMO qui a reçu un avis favorable du CST du CDG19
- Le bilan d'activité du SMO
- Les dates des prochaines comités syndicaux à savoir le 05/02/2025, le 26/06/2025 et le 27/11/2025.

M. le Président en mot de la fin, invite les membres à faire connaître l'existence et le bienfondé du SMO auprès d'autres collectivités.

Il précise que le syndicat est une structure dont le fonctionnement doit s'appuyer sur une réflexion partagée des membres et de l'organe exécutif. A cet effet, il indique vouloir mettre en place des groupes de travail début janvier à l'attention des membres.

Il est interpellé sur la mise en place de caméras nomades afin de répondre à un besoin ponctuel des membres lors d'évènements programmés en semaine ou le week-end.

M. le Président informe que cette demande doit être étudiée pour répondre d'une part aux réelles attentes et d'autre part pour en estimer l'impact financier et les moyens humains à déployer.

La question du recours à l'Intelligence Artificielle est évoquée M. FERRAGNE, directeur des infrastructures précise sur ce point que la mise en place de l'IA est prévue. Il rappelle toutefois que son utilisation est encadrée par le législateur.

L'ordre du jour de la séance est épuisé à 18h30.

M. le Président remercie les équipes du SMO pour le travail réalisé et Monsieur le Maire d'ALLASSAC pour son accueil.

Jean-Bernard ESTRADE



Le Secrétaire de Séance

Didier MARSALEIX



Président du Comité Syndical

PREFECTURE DE LA CORREZE  
REÇU le  
17 FEV. 2025  
CONTROLE DE LEGALITE

OBJET :

PJ :

Contexte

Problématiques / Dates échéances

Solutions

Attendus

Signature  
Prénom Nom signataire  
Titre signataire (si nécessaire)

**FEUILLE D'EMARGEMENT**

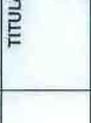
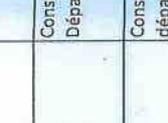
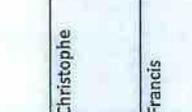
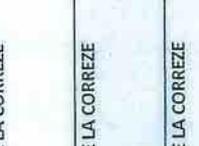
**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
 MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
AFFIEUX	Monsieur	Didier	JARRIGE	Maire	TITULAIRE		
AFFIEUX	Madame	Corinne	LEFEVRE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
AIX	Monsieur	Frédéric	LE MORVAN	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
AIX	Madame	Fabienne	VIGIER	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
ALLASSAC	Madame	Sabine	MELIN	Conseillère municipale	TITULAIRE		
ALLASSAC	Monsieur	Eric	VALÉRY	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
ALTILLAC	Monsieur	Denis	PINSAC	Maire	TITULAIRE		
ALTILLAC	Monsieur	Philippe	MAZEYRIE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
ARNAC POMPADOUR	Monsieur	Stéphane	CHOUZENOUX	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
ARNAC POMPADOUR	Madame	Nathalie	PLANADE	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
BEAULIEU SUR DORDOGNE	Monsieur	Dominique	CAYRE	Maire	TITULAIRE		
BEAULIEU SUR DORDOGNE	Monsieur	Jean-Pierre	LARIBE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BEYNAT	Monsieur	Jean-Michel	MONTEIL	Maire	TITULAIRE		
BEYNAT	Monsieur	Pierre	MILY	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

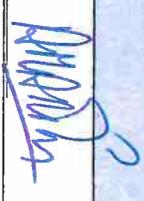
COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
 MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
BEVSSAC	Monsieur	Serge	LANGLADE	Maire	TITULAIRE		
BEVSSAC	Monsieur	Alain	DUBUSSON	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BEVSSENAC	Monsieur	Francis	COMBY	Maire	TITULAIRE		
BEVSSENAC	Monsieur	Cédric	CHABAT	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
BILHAC	Monsieur	Jean-Paul	DUMAS	Maire	TITULAIRE		Représenté par M. Philippe AZEVEDO (ACTUELLE)
BILHAC	Monsieur	Christian	MOMBRIAL	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BORT LES ORGUES	Monsieur	EHC	ZIOLO	Maire	TITULAIRE		Représenté par M. Didier MARSHEIX (ST BONNET L'ENVAU) (E)
BORT LES ORGUES	Monsieur	Roland	TROUCHE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
BUGEAT	Monsieur	Bernard	ITURRIA	Conseiller municipal	TITULAIRE		
BUGEAT	Monsieur	Patrice	ROUCHEREAU	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
CHAMBERET	Monsieur	Gérard	TAVERT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
CHAMBERET	Monsieur	Bernard	RUAL	Maire	SUPPLEANT		

**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"**  
**MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christophe	ARFEUILLERE	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Agnès	AUDEGUIL	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christophe	PETIT	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Francis	COMBY	Conseiller départemental	SUPPLEANT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Laurent	DARTHOU	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Jacqueline	CORNELISSEN	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Monsieur	Christian	BOUZON	Conseiller Départemental	TITULAIRE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE	Madame	Sonia	TROVA	Conseillère départementale	SUPPLEANT		
GUBLAC	Monsieur	Philippe	GILET	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
CUBLAC	Monsieur	Jean-Paul	LASCOUTOUNAS	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
DONZENAC	Monsieur	Yves	LAPORTE	Maire	TITULAIRE		
DONZENAC	Monsieur	Alain	FRONTY	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
ÉGLETONS	Monsieur	Yves	DATIN	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
ÉGLETONS	Monsieur	Charles	FERRÉ	Maire	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
ESTIVALS	Monsieur	Hubert	BOURNOL	Maire	TITULAIRE		
ESTIVALS	Monsieur	Pierre	GORCE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
EYGURANDE	Monsieur	Didier	BEAUMONT	Maire	TITULAIRE		
EYGURANDE	Monsieur	Georges	CATTEAU	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
ESTIVAUX	Monsieur	Carlos	MARTINEZ	Maire	TITULAIRE		
ESTIVAUX	Monsieur	Christian	CHATRAS	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
JUILLAC	Monsieur	Olivier	GUIGUARD	Conseiller Municipal	TITULAIRE		
JUILLAC	Monsieur	Pierre	BORIE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Monsieur	Stéphane	BROUSSE	Adjoint au maire	TITULAIRE		Représenté par M. Pierre Tilly (BEAUMONT)
LA CHAPELLE AUX SAINTS	Monsieur	Jérôme	JEAN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
LANTÉUIL	Monsieur	Sébastien	CHABENAT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
LANTÉUIL	Monsieur	Alain	PARIS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
LARCHE	Madame	Annie	MARTIN	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
LARCHE	Monsieur	Stéphane	BORDAS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

**FEUILLE D'EMARGEMENT****COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
LE PESCHER	Monsieur	Eric	GALINON	Maire	TITULAIRE		
LE PESCHER	Monsieur	Vincent	LAROCHE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
LESTARDS	Monsieur	Pascal	GAGÉ	Adjoint au maire	TITULAIRE		
LESTARDS	Monsieur	Christophe	PETIT	Maire	SUPPLEANT		
LIGINIAC	Monsieur	Jean-Claude	VINCENT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
LIGINIAC	Madame	Isabelle	VIGNAL	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
LUBERSAC	Monsieur	Christian	SOL	Conseiller municipal	TITULAIRE		
LUBERSAC	Monsieur	Michel	MAZEAUD	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
MALEMORT	Monsieur	Mathias	MAZERON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MALEMORT	Monsieur	Alain	RIGOUX	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
MARCILLAC LA CROISILLE	Monsieur	Jean-Louis	BACHELLERIE	Maire	TITULAIRE		
MARCILLAC LA CROISILLE	Madame	Sandrine	LECOCQ	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
MARGERIDES	Madame	Danielle	COULAUD	Maire	TITULAIRE		
MARGERIDES	Monsieur	Jean-Pierre	MARCHE BOURZEIX	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		

**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"**  
**MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
MASSERET	Monsieur	Sébastien	ROUCHON	Conseiller municipal	TITULAIRE		
MASSERET	Madame	Janine	POUJOL	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
MEILLHARDS	Monsieur	Marc	MILLETON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MEILLHARDS	Monsieur	Jean-Pierre	CHAUNU	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
MERLINES	Monsieur	Paul	MONTIGNY	Maire	TITULAIRE		
MERLINES	Monsieur	Jean Louis	BANETTE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
MESTES	Monsieur	Philippe	BERTHAUD	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
MESTES	Monsieur	Thierry	POTDEVIN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	Madame	Virginie	COUDERT	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE					SUPPLEANT		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	Monsieur	Alain	MAARSAT	Maire	TITULAIRE		
MONTAIGNAC SUR DOUSTRE	Monsieur	Jean Louis	CHASSAING	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
NAVES	Monsieur	Jean-Bernard	ESTRADE	Conseiller municipal	TITULAIRE		
NAVES	Madame	Géraldine	VEITZOU	Conseillère municipale	SUPPLEANT		

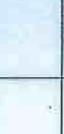
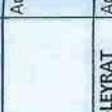
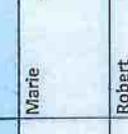
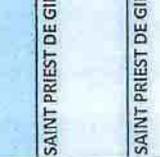
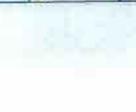
**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"**  
**MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
NESPOULS	Monsieur	François	PATIER	Maire	TITULAIRE		
NESPOULS	Monsieur Madame	Benoît Styranne	ROCHE AUSSEZ	Adjoint au Maire Adjoint	SUPPLEANT		
NOAILLES	Monsieur	Hervé	BRUCY	Maire	TITULAIRE		
NOAILLES	Madame	Agnès	TREMOULET	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
OBJAT	Monsieur	Pierre-Jean	VIALLE	Conseiller municipal	TITULAIRE		
OBJAT	Monsieur	Denis	VEYSSIERE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
PERPEZAC LE NOIR	Madame	Séverine	CHAZAL	Conseillère municipale	TITULAIRE		
PERPEZAC LE NOIR	Madame	Hélène	HERCOUËT	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
ROSIERS DE JUILLAC	Madame	Ophélie	REYSSET	Conseillère municipale	TITULAIRE		
ROSIERS DE JUILLAC	Monsieur	Eric	REYSSET	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SADROC	Monsieur	Stéphane	BRUXELLES	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SADROC	Monsieur	Jacques	LABROUSSE	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINTE BONNET L'ENFANTIER	Monsieur	Didier	MARSALLEIX	Maire	TITULAIRE		
SAINTE BONNET L'ENFANTIER	Monsieur	Philippe	ARDOUIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT GERMIN DE LARCHE	Madame	Sylvie	LORENZON	Maire	TITULAIRE		
SAINT GERMIN DE LARCHE	Monsieur	Jean-Marie	ROME	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT ETIENNE AUX CLOS	Madame	Isabelle	BRIGUET	Maire	TITULAIRE		Représentée par M. Philippe BERTHOD (HERTES)
SAINT ETIENNE AUX CLOS	Monsieur	Eric	ALAMAN	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT ETIENNE LA GENESTE	Madame	Dominique	DISSON	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT ETIENNE LA GENESTE	Madame	Anne	ESCURAT-DALLET	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	Monsieur	Jean Pierre	DAURAT	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	Monsieur	Jean-Pierre	NEXON	Maire	SUPPLEANT		
SAINT PANTALEON DE LARCHE	Monsieur	Alain	LAPACHERIE	Maire	TITULAIRE		
SAINT PANTALEON DE LARCHE	Madame	Dominique	BORDEROLLE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PARDOUX CORBIER	Monsieur	Guy	DEBIX	Maire	TITULAIRE		
SAINT PARDOUX CORBIER	Monsieur	Daniel	BOUDINET	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PARDOUX LE NEUF	Monsieur	Michel	BOURZAT	Maire	TITULAIRE		
SAINT PARDOUX LE NEUF	Madame	Raymonde	FAVETTE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		

**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"**  
**MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	Monsieur	Christian	MARCOU	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	Monsieur	Jean-Marc	POUGET	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PRIEST DE GIMEL	Madame	Marie	FOURIÉ	Adjointe au Maire	TITULAIRE		
SAINT PRIEST DE GIMEL	Monsieur	Robert	COLOMBIER-LEYRAT	Adjoint au Maire	SUPPLEANT		
SAINT PRIVAT	Monsieur	Philippe	MOULIN	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT PRIVAT	Monsieur	Jean-Basile	SALLARD	Maire	SUPPLEANT		
SAINT SOLVE	Monsieur	Daniel	FREYGEFOND	Maire	TITULAIRE		Représente pour J.C. RENAUD (VOUTEzac)
SAINT SOLVE	Monsieur	Frédéric	BOURZAC	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT SORNIN LAVOLPS	Monsieur	Eric	LASCAUX	Maire	TITULAIRE		Représente pour Christian SOL (VOUTEzac)
SAINT SORNIN LAVOLPS	Monsieur	Lilian	VERMANDE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT SYLVAIN	Monsieur	Stéphane	LUDIER	Maire	TITULAIRE		
SAINT SYLVAIN	Monsieur	Jean François	POULAIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT VIANCE	Monsieur	Bernard	CONTINSOUZAS	Maire	TITULAIRE		
SAINT VIANCE	Monsieur	Christophe	DELMAS	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SAINT YBARD	Monsieur	Serge	BOURBOULOUX	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SAINT YBARD	Monsieur	Joaquim	CORREIA	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SAINT YRIEIX LE DEVALAT	Monsieur	Romain	CHAUMIEL	Maire	TITULAIRE		
SAINT YRIEIX LE DEVALAT	Monsieur	Christian	CHABRIERIE	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
SALON LA TOUR	Monsieur	Olivier	JAYOUT	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SALON LA TOUR	Monsieur	Joël	MAURY	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
SEGOZNAC	Monsieur	Jean-Louis	MICHEL	Maire	TITULAIRE		
SEGOZNAC	Monsieur	Guy	LARUE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
SEGUR LE CHATEAU	Madame	Muriel	DESMOULINS	Conseillère municipale	TITULAIRE		
SEGUR LE CHATEAU	Madame	Sonia	VIGNAL	Conseillère municipale	SUPPLEANT		
SEILHAC	Monsieur	Pierre	BOURCHES	Conseiller municipal	TITULAIRE		
SEILHAC	Madame	Catherine	VILLATOUX	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
SEXCLES	Monsieur	Thierry	DA FONSECA	Maire	TITULAIRE		
SEXCLES	Madame	Pascale	BUERICK-MASSAT	Conseillère municipale	SUPPLEANT		

FEUILLE D'EMARGEMENT

**COMITE SYNDICAL "CORREZE - CENTRE de SUPERVISION DEPARTEMENTAL"  
MERCREDI 4 décembre 2024 - 17H30 - SALLE DES FÊTES POLYVALENTE ALLASSAC**

ADHERENTS	CIVILITÉ	PRENOM	NOM	FONCTION	DELEGATION	SIGNATURE	POUVOIR
SORNAC	Monsieur	Valentin	PAILLARD	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SORNAC	Madame	Geneviève	ORLIANGE	Adjointe au Maire	SUPPLEANT		
SOURSAC	Monsieur	Mathieu	CHAUVEROUX	Adjoint au Maire	TITULAIRE		
SOURSAC	Monsieur	Michel	BARRASSIN	Conseiller municipal	SUPPLEANT		
TURENNE	Monsieur	Yves	GARY	Maire	TITULAIRE		
TURENNE	Monsieur	Pierre	TRONGHE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
TREIGNAC	Monsieur	Gérard	COIGNAC	Maire	TITULAIRE		
TREIGNAC	Monsieur	Alain	COOURAS	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
UZERCHE	Monsieur	Jean-Paul	GRADOR	Maire	TITULAIRE		
UZERCHE	Monsieur	François	FILLATRE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
VALLIÈRES	Monsieur	Fabrice	QUERO	Adjoint au Maire	TITULAIRE		Représente par Philippe TROULIN (ST PEYRAT)
VALLIÈRES	Monsieur	Michel	GUILLAUMIE	Adjoint au maire	SUPPLEANT		
VOUTEZAC	Monsieur	Jean-Claude	REYNAUD	Maire	TITULAIRE		
VOUTEZAC	Monsieur	Didier	VARADO	Conseiller municipal	SUPPLEANT		

